

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 décembre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 V. 298** – Vœu relatif aux locaux scolaires dans le Nord-Est du 20ème arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le très faible nombre de locaux scolaires disponibles dans le nord-est du 20<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant que l'école Tourelles ne peut accueillir tous les enfants du secteur et considérant que l'extension prévue de cette école ne permettra que de disposer des locaux suffisants ;

Considérant le travail de redéfinition de la carte scolaire déjà effectué par la Mairie d'arrondissement qui a consisté en la prise en compte des locaux disponibles dans le centre de l'arrondissement où les marges sont désormais quasi inexistantes ;

Considérant le nombre de logements publics et privés qui seront livrés, pour les derniers actuellement connus, en 2014-2015 sur ce secteur ;

Considérant que le Secrétariat Général de la Ville organise une réunion sur les prévisions scolaires à court et moyen terme sur le nord-est du 20ème arrondissement le 16 novembre prochain ;

Considérant que le Conseil du 20ème arrondissement doit se prononcer sur le projet de délibération 2011 DU 241, portant sur la fin d'aménagement de la ZAC de la Porte des Lilas, avant de connaître les résultats desdites prévisions scolaires ;

Sur la proposition de M. Pierre MANSAT, Mme Danielle SIMONNET, des élu-e-s du groupe Communiste et élu-e-s du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

Si le besoin en locaux scolaires était avéré, la Ville de Paris s'engage à la réalisation d'une nouvelle école dans les secteurs Télégraphe-Pelleport-Saint Fargeau et Gambetta, dans des conditions économiques les meilleures possibles pour les finances de la Ville en fonction de toutes les opportunités foncières sans exception.